



Déclaration FNEC FP FO au CDEN du 19 février 2021

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur académique
Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Le projet de carte scolaire pour le premier degré du Directeur académique a soulevé une protestation justifiée auprès des personnels, des parents d'élèves et des élus comme en témoignent les mobilisations à Auch, Cazaubon, Fleurance, Jegun..., pour ne citer qu'elles. Le projet initial a été unanimement rejeté par les organisations syndicales lors du premier Comité Technique du 11 février.

Il est vrai qu'une dotation 0 ne peut répondre aux besoins de l'école pour notre département rural :

- ▶ pour le remplacement,
- ▶ pour l'aide aux élèves les plus fragiles,
- ▶ pour les décharges de direction des petites écoles,
- ▶ pour la scolarisation des moins de 3 ans,
- ▶ pour le dispositif "plus de maîtres que de classes",
- ▶ pour la formation continue,
- ▶ pour alléger les effectifs là où c'est nécessaire...

Cependant, comment envisager la fermeture d'une classe dans la seule REP du département ? Faut-il penser que cette REP n'aurait plus de raison d'être ?

Comment ne pas tenir compte de toutes les spécificités de l'école rurale et de ses besoins ? Faut-il ramener l'école rurale à un territoire organisé autour d'une réponse à des critères comptables ?

Mercredi 3 février devant le Sénat, Madame Elimas, Secrétaire d'Etat en charge de l'Education Prioritaire a déclaré, en qualité de représentante du Ministre Blanquer : « *depuis 2019, aucune école ne ferme sans l'accord du maire [...], depuis la rentrée 2020, aucune **fermeture de classe** ne s'est faite dans les communes de moins de 5 000 habitants, sans accord du maire.* » et de rajouter « **Il n'y a pas de raison que cela change.** Le travail fin est en cours avec tous les élus. » Interrogée par un journaliste après la séance, elle confirme au nom du ministre Blanquer : « **Nous ne fermerons ni école, ni classe dans les petites villes de moins de 5 000 habitants sans accord du maire.** »

A ce jour, il n'y a eu aucune intervention officielle ni de Madame Elimas ni du Ministère infirmant cette déclaration. Pour la FNEC FP-FO, il serait incompréhensible que l'engagement pris par la secrétaire d'État ne soit pas respecté car, Monsieur le Directeur académique, Monsieur le Préfet, les mots ont un sens. Et ils doivent donc être suivis des actes.

A ce jour, dans le Gers, y-a-t-il réellement l'accord des maires pour supprimer des classes dans notre département. Et si la parole de l'État ne doit pas être dévoyée, alors il ne peut donc y avoir, dans cette instance, aucune proposition de fermetures dans les écoles des communes de Cazaubon, Fleurance, Jegun, Mauvezin, Montaut les Créneaux, Montestruc, Ordan-Larroque, Pessan...

En 2020, lorsque le ministre avait fait cette annonce, il avait acté en conséquence la création de 1248 postes supplémentaires. En 2021, de la même manière, il doit immédiatement annoncer la création de postes supplémentaires à la hauteur des besoins !

La mise en œuvre de la consigne de l'an dernier est possible : le Ministère doit prendre sur les 210 millions d'euros qu'il a économisés en 2020 soit l'équivalent de 4200 postes.

Dans ce cadre-là, la FNEC FP FO 32 souhaiterait proposer un vœu à ce sujet aux membres du CDEN :

"Les membres du CDEN se prononcent pour une intervention du Directeur Académique et du Préfet auprès du gouvernement et du Ministère de l'Education Nationale pour demander un abondement de la dotation gersoise afin que toutes les ouvertures nécessaires puissent être actées et les fermetures dénoncées annulées."

Les personnels, les élus et les parents d'élèves ont raison d'être en colère !

D'un côté, le gouvernement décrète un couvre-feu pour éviter le brassage des gens et interdit aux familles de se réunir à plus de 6. Les familles doivent doter leurs enfants d'un masque, qui plus est maintenant de catégorie 1. Le Ministère oblige les municipalités à organiser plusieurs services de cantine...

Et de l'autre, on augmente les effectifs dans les classes et on ne remédie pas au problème du remplacement réellement important dans le Gers. Le non remplacement implique des classes surchargées du fait de la répartition des élèves et, par là même, un certain brassage des élèves.

Le 10 novembre, les enseignants se sont mobilisés pour que le Ministre décide de recruter les candidats au CRPE inscrits sur la liste complémentaire car déjà le manque de remplaçants était important et avait un impact sur les conditions d'enseignement. Le Ministre a reconnu le problème mais a décidé de procéder au recrutement de contractuels. Dans le Gers, Monsieur le Directeur académique a eu la possibilité de recruter 10 contractuels mais dans les faits seuls 3 ont pu l'être par manque de postulants. Ce nombre réduit n'a pas résolu tous les problèmes de remplacement. Le vendredi 12 février ces contrats sont arrivés à terme.

Au Comité Technique Académique, le Recteur a indiqué pouvoir donner la possibilité aux DASEN de prolonger ces contrats à la marge...

Monsieur le Directeur académique a confirmé au CTSD de ce matin que ces 3 contractuels verront leur contrat reconduit jusqu'à la fin de l'année scolaire. La FNEC FP FO 32 en prend acte mais regrette la précarisation de ces personnels.

Pour la FNEC FP FO 32 et « Quoi qu'il en coûte », le ministère doit autoriser immédiatement le recrutement par abondement sur la liste complémentaire du CRPE 2020 et des autres concours ! Ces deux mesures simples, basiques, efficaces doivent être mises en œuvre !

Il en va de la crédibilité de l'Etat, il en va de l'avenir de nos enfants, de nos élèves, de l'école publique.

Nous vous remercions de votre écoute.
